

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

P R E S S   R E L E A S E

4300/90 (Presse 9)

non/AM/er

1384th Council meeting  
- General Affairs -  
Brussels, 5 February 1990

President: Mr Gerard COLLINS,  
Minister for Foreign Affairs  
of Ireland

---

4300/90 (Presse 9 - G)

EN

5.11.90  
DGM/AM/er

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Mark EYSKENS Minister for Foreign Affairs

Mr Paul DE KEERSMAEKER State Secretary for European Affairs

Denmark:

Mr Jørgen ØRSTRØM MØLLER State Secretary,  
Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans-Dietrich GENSCHER Federal Minister for Foreign Affairs

Mrs Irmgard ADAM-SCHWAETZER Minister of State,  
Federal Ministry of Foreign Affairs

Greece:

Mr Ioannis POTTAKIS Deputy Minister for Foreign Affairs

Spain:

Mr Francisco FERNANDEZ ORDOÑEZ Minister for Foreign Affairs

Mr Pedro SOLBES MIRA State Secretary for relations with the European Communities

Mr Apolonio RUIZ LIGERO State Secretary for Trade

France:

Mr Roland DUMAS Ministre d'Etat,  
Minister for Foreign Affairs

Mrs Edith CRESSON Minister for European Affairs

Ireland:

Mr Gerard COLLINS Minister for Foreign Affairs

Ms Maire GEOGHEGAN-QUINN Minister of State at the  
Department of the Taoiseach with  
special responsibility for EEC  
matters

5.II.90  
non/AM/er

Italy:

Mr Gianni DE MICHELIS	Minister for Foreign Affairs
Mr Renato RUGGIERO	Minister for Foreign Trade
Mr Claudio VITALONE	State Secretary for Foreign Affairs

Luxembourg:

Mr Jacques F. POOS	Minister for Foreign Affairs
--------------------	------------------------------

Netherlands:

Mr H. van den BROEK	Minister for Foreign Affairs
Mr Piet DANKERT	State Secretary for Foreign Affairs

Portugal:

Mr João de DEUS PINHEIRO	Minister for Foreign Affairs
Mr Vitor MARTINS	State Secretary for European Integration

United Kingdom:

Mr Douglas HURD	Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs
Mr Francis MAUDE	Minister of State, Foreign and Commonwealth Office
Lord TREFGARNE	Minister for Trade

•      •

•      •

Commission:

Mr Jacques DELORS	President
Mr Frans H.J.J. ANDRIESSEN	Vice-President
Mr Henning CHRISTOPHERSEN	Vice-President
Mr Abel MATUTES	Member
Mrs Vasso PAPANDREOU	Member

5.II.90

non/AM/bf

PREPARATION OF THE CSCE BONN CONFERENCE - CONCLUSIONS OF THE COUNCIL

1. The Council underlined the importance of the Bonn CSCE Conference on Economic Co-operation in Europe. It was taking place at a time when the political and economic reforms begun in the countries of Central and Eastern Europe were giving a new impetus to economic co-operation and opening up new and encouraging prospects. It would provide a useful opportunity to take stock of the progress made by each country. The move by these countries towards market economics would make it possible to strengthen links with them and improve the conditions for closer co-operation.

The Community's approach would follow the general outline laid down by the Strasbourg European Council, which stated, inter alia, that the Community would take the necessary decisions to strengthen co-operation as appropriate in each case with the countries of Central and Eastern Europe and would encourage economic reform in these countries.

2. In addition, the Conference should demonstrate, as did the recent CSCE meeting on the environment in Sofia, the increasing importance of Basket II in the Helsinki process and thus reaffirm the fundamental role of the CSCE in the future of Europe.
3. Active involvement by business circles and representatives of economic organizations - which will be a feature of the Bonn Conference - should lend a practical dimension to the proceedings.

5.II.90

non/AM/bf

4. The Council pointed to the Community's key role in co-ordinated assistance for the countries of Central and Eastern Europe. It noted the specific place of the Community in those countries' transition to a market economy. That greater Community role should be reflected in the Bonn Conference. The Council therefore considered that the Community should play a dynamic role in Bonn. With this in view, the Council noted with satisfaction the proceedings in hand for the preparation of a Community position.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to finalize its proceedings quickly and to submit for the Council's adoption by mid-February the guidelines which would serve as a framework for the Community's action before and during the Bonn Conference on the four themes, which were: improvement of business conditions, industrial co-operation, co-operation in specific areas and monetary and financial matters.

#### EUROPEAN VOCATIONAL TRAINING FOUNDATION AND TEMPUS SCHEME

The Council held a preliminary exchange of views on the Commission proposals concerning the creation of a European training foundation and the Trans-European Mobility Scheme for University Studies "Tempus".

At the close of the discussion, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to continue the examination of this dossier to enable the Council to take a decision in May, when it will have received the Opinion of the European Parliament.

5.II.90

non/AM/bf

PROGRAMME OF ACTION FOR THE CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN COUNTRIES - CONCLUSIONS  
OF THE COUNCIL

1. The Council has confirmed the objective of completing, during the first half of 1990, the negotiation of the trade and co-operation agreements with East Germany, Bulgaria, Czechoslovakia and Romania.
2. The Council has confirmed the Community's readiness to extend to the other countries of Central and Eastern Europe (East Germany, Czechoslovakia, Bulgaria, Romania and Yugoslavia) the assistance measures co-ordinated within the Group of 24.

This co-ordinated assistance should be provided on the basis of commitments from the countries concerned to political and economic reform. In addition, the programme of assistance should be adapted to each country's own situation, specific requirements and absorption capacity. The ideas set out in the Commission communication concerning these two aspects had been favourably received and these matters would be followed up within the framework of the Group of 24.

3. The Council noted with interest the Commission's views and suggestions further to the European Council conclusions in Strasbourg and the discussions in Dublin regarding the possibility of association agreements, which should provide a flexible and constructive framework, allowing solutions appropriate to the circumstances of each country and which would succeed the present co-operation agreements. The Council has encouraged the Commission to expand on its ideas, which the Council would examine on the basis of the Commission's forthcoming communication.
4. The Commission has informed the Council of its intention of submitting a proposal concerning a revision of the financial perspective up to 1992. The subsequent discussion enabled the Commission to ascertain - with a view to submitting its proposal - the delegations' initial views on the subject.

5.II.90

non/AM/cmc

**ECONOMIC AND MONETARY UNION - CONCLUSIONS OF THE COUNCIL**

The Council noted with satisfaction the progress made with the preparatory work for the Intergovernmental Conference and the fact that an important new phase of this work, leading up to the Dublin meeting of the European Council, would begin as from the beginning of April, as soon as the overall report promised by the Commission was tabled.

The Council agreed that two of the major topics calling for thorough discussion by the General Affairs Council as part of the preparatory work were, on the one hand, the scope of the Conference itself, and, on the other hand the role of the European Parliament in that process. It agreed to discuss both these topics at its next meeting, and asked the Permanent Representatives Committee to ensure that its work was carefully prepared with this in mind.

Regarding the procedures required under the Treaty before an Intergovernmental Conference can be convened, it was agreed that the Irish Government should rapidly table a formal Treaty revision proposal, based on the relevant conclusions of the Strasbourg European Council, on the basis of which the opinions of the European Parliament and the Commission could be requested in good time. The Permanent Representatives Committee was asked to ensure that all these procedural steps be carefully followed up.

5.II.90

non/AM/cmc

COMMISSION'S OPINION REGARDING TURKEY'S APPLICATION FOR ACCESSION TO THE  
COMMUNITY - CONCLUSIONS OF THE COUNCIL

The Council examined the Commission's opinion further.

The Council noted that the various elements in the Commission's conclusions were closely interlinked. While these conclusions stated that the conditions required for the opening of accession negotiations with Turkey did not as yet obtain, they nevertheless contained proposals for strengthening co-operation with Turkey in the context of the Association Agreement.

The Council's discussions showed that there was a broad measure of support amongst Member States for the approach adopted by the Commission in its conclusions, which called for active implementation of the appropriate elements.

The Council noted the Commission's intention to submit to it quickly appropriate concrete proposals with a view to strengthening co-operation with Turkey in the context of the Association Agreement.

The Greek delegation reiterated its views on the matter.

5.II.90

non/AM/cmc

A NEW DIRECTION IN MEDITTERANEAN POLICY - CONCLUSIONS

In accordance with the conclusions of the European Council in Strasbourg, the Council held a policy debate on the courses of action suggested by the Commission with a view to redirecting the Community's Mediterranean policy.

The debate reaffirmed the Community's desire to strengthen the special co-operation with the Mediterranean countries and adjust it to new circumstances, taking into consideration the particular problems of each of them.

The Council called upon the Commission to submit to it, in the light of its debate, practical proposals which would be implemented quickly.

SPECIAL PROGRAMME FOR CO-OPERATION WITH COLOMBIA IN THE CONTEXT OF THE ANDEAN PACT

The Council noted a statement by Commissioner MATUTES on a special programme for co-operation with Colombia in the context of the Andean Pact.

The Council took the opportunity to express the Community and its Member States solidarity with and support for the Andean countries, especially Colombia, in the courageous battle they have initiated against drug trafficking.

The Council agreed to examine, as a matter of priority, the proposals the Commission will submit on the matter and instructed the Permanent Representatives Committee to examine them as soon as they were received.

5.II.90

non/AM/cmc

RELATIONS WITH THE UNITED STATES

The Council noted that the soya dispute with the United States could be considered closed for the time being following acceptance by all the parties concerned of the GATT panel's conclusions, all the conditions laid down by the Council in December for acceptance by the Community having been met.

The Council noted that one delegation questioned the apparent contradiction between the declaration of Ambassador HILLS and the agreement reached in GATT.

As to the hormones question, the Commission has heard the views of Member States in the Council and will now have to reflect on the ideas put forward, and present the result of its reflections to the Permanent Representatives Committee.

A SINGLE COMMUNITY MOTOR VEHICLE MARKET

The Council held a policy debate on the Commission's communication entitled "A single Community motor vehicle market", concentrating at this stage on the transitional arrangements to be provided for imports with a view to achieving a single market in this sector.

At the close of the debate, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to continue with the examination of this communication as a whole and noted that the Commission would pursue its contacts with delegations on the subject, the aim being to arrive at a consensus on this dossier at the next meeting of the Council in March.

5.II.90

non/AM/wec

**MISCELLANEOUS DECISIONS**

**Relations with the ACP States**

The Council adopted the Regulation on the application of Decision No 1/90 of the ACP-EEC Customs Co-operation Committee derogating from the definition of the concept of "originating products" to take account of the special situation of Mauritius with regard to its production of canned tuna.

**Anti-dumping**

The Council adopted the regulations

- extending - for a maximum period of two months - the anti-dumping duty on imports of welded tubes, of iron or non-alloy steel, originating in Yugoslavia or Romania;
- imposing a definitive anti-dumping duty on imports of ferro-silicon originating in Iceland (7,8%), Norway (7,8%), Sweden (4,1%), Venezuela (27,1%), or Yugoslavia (33,2%), except those sold for export to the Community by companies whose undertakings have been accepted.

**EEC-Hong Kong relations**

The Council recorded its agreement to the opening by Hong Kong of a Mission to the European Communities, to be known as the "Hong Kong Economic and Trade Office".

5.II.90

non/AM/wec

ECSC

The Council gave its assent

- in accordance with Article 54, second paragraph, of the ECSC Treaty, for the granting of a global loan to Consorzio di Credito per le Opere Pubbliche (CREDIOP) for financing investment programmes which contribute to facilitating the marketing of Community steel;
- under Article 56(2)(a) of the ECSC Treaty
  - = Banco de Crédito Industrial, Madrid (Spain)
  - = Midland Bank plc (United Kingdom)
  - = Westfalenbank, Bochum (FRG).

Open network provision

The Council adopted a common position on the Council Directive on the establishment of the internal market for telecommunications services through the implementation of open network provision (ONP) (for content, see Press Release 10479/89 Presse 235 from the Telecommunications Council meeting on 7 December 1989).

Fisheries

The Council adopted the Regulation laying down certain technical measures for the conservation of fishery resources in the Regulatory Area defined by the International Convention on Future Multilateral Co-operation in Northwest Atlantic Fisheries.

Protection of workers against carcinogens

Further to the substantive agreement reached by the Labour and Social Affairs Council on 30 November 1989, the Council formally adopted its common position

5.II.90

non/AM/wec

with a view to the adoption of the Directive on the protection of workers from the risks related to exposure to carcinogens at work (see Press Release 10309/89 Presse 228 of 30 November 1989).

**Appointments**

**The Council**

- replaced a member of the Advisory Committee on Vocational Training;
  - appointed the members and alternates of the Advisory Committee on Nursing Training.
-

Bruxelles, le 2 février 1990

Y33

**NOTE BIO (90) 30 AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

**PREPARATION DU CONSEIL DES AFFAIRES GENERALES (N. Wegter)**

Le Conseil Affaires Générales se réunira lundi prochain pour une session d'une durée d'une journée. Dans le courant de la matinée, le point principal concernera les relations avec les pays de l'Est tandis que dans le courant de l'après-midi ils se référeront à la Turquie, la région méditerranéenne, les relations avec les Etats-Unis et "voitures japonaises".

**Relations avec les pays de l'Est**

Les Ministres vont se référer à la communication de la Commission d'hier concernant le développement des relations de la Communauté avec les pays de l'Est (voir P-4).

Vu le caractère préliminaire du document en question, nous ne nous attendons pas à des conclusions définitives et opérationnelles du Conseil. Toutefois, il y aura certainement un débat de fond à prévoir pour donner ainsi suite à la réunion informelle de Dublin d'il y a deux semaines.

Rappelons que la Commission envisage de soumettre avant la fin du 1er semestre un document plus complet en la matière qui va sans doute servir de base à un débat plus approfondi encore au niveau du Conseil, y compris en ce qui concerne la question des accords d'association.

**C.S.C.E. - Conference Bonn**

La Commission a déjà soumis au Conseil un document de travail concernant la Conférence mentionnée ci-dessus prévue du 19 mars au 11 avril à Bonn et pour laquelle le programme de travail a été défini à la Conférence de Vienne de l'année passée dans le cadre de la suite de la Conférence de Helsinki de 1975.

La réunion de Bonn concerne notamment la "corbeille II", c'est-à-dire les aspects économiques dans le contexte des relations futures des pays faisant partie du processus du CSCE.

Le document en question esquisse une série de suggestions du côté de la Commission, susceptibles d'être discutées lors de cette Conférence.

**Relations avec les Etats-Unis**

Dans ce contexte référence sera faite notamment aux trois sujets :

**1. Soja**

La Commission informera le Conseil des conclusions du Panel "Soja" et qui ont fait l'objet de discussions au Conseil du GATT à Genève il y a 10 jours. Rappelons que la Communauté dans cette instance a accepté les recommandations du Panel sans toutefois pouvoir souscrire à tous les arguments repris dans le rapport concerné.

2. Hormones

Le débat de lundi permettra de faire un bilan de la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui et où on doit constater que la Communauté et les Etats Unis sont encore loin d'une solution définitive en la matière.

3. Sucre

Référence sera également faite aux conclusions du Panel sur le "Waiver" relatif au régime sucre appliqué aux Etats Unis. Pour l'instant la Commission n'a pas encore présenté de conclusions en la matière et n'a pas non plus donné de commentaires publics.

Voitures japonaises

Il s'agit du deuxième round de la discussion au niveau du Conseil vis-à-vis de ce dossier délicat et où la Commission espère que le Conseil arrive à une orientation suffisamment claire permettant au Collège d'entamer ensuite des pourparlers fructueux avec le Japon.

Nous avons fait référence à certains articles parus dans la presse de ce matin, où il a été indiqué que, d'après un Porte-Parole du gouvernement Japonais, Tokyo est en principe disposé à accepter certaines restrictions en ce qui concerne les exportations de ses voitures vers la Communauté mais "pas au-delà de l'année 2000" (voir Financial Times et Herald Tribune de ce matin).

N'ayant pas de confirmation officielle de cette information, nous nous sommes limités au constat que si celle-ci se révèle être vraie, cela confirmera ainsi certaines indications que la Commission a déjà enregistrées, à savoir que les autorités japonaises seraient disposées à envisager des discussions dans ce sens.

*C. D. Ehlermann*  
Amitiés,  
C.D. Ehlermann

Bruxelles le 2 février 1990

NOTE BIO (90) 30 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. aux membres du service de Porte-Parole

**Préparation du Conseil Affaires Générales**

Relations avec la Turquie (J. Vale de Almeida):

Le Conseil devrait procéder à un échange de vues sur l'avis de la Commission concernant la demande d'adhésion de la Turquie, rendue publique le 18 décembre. L'avis a été présenté au Conseil encore en décembre dernier mais n'a pas encore fait l'objet d'un véritable débat. La Commission attend aussi du Conseil des orientations sur la suite de ses travaux, concernant notamment la possibilité du renforcement de la coopération.

Relations avec les pays méditerranéens (J. Vale de Almeida)

Sur la base de la communication de la Commission du 17 novembre sur une politique méditerranéenne rénovée, le Conseil procèdera à un débat d'orientation sur les relations avec les pays du pourtour méditerranéen, à la lumière de l'évolution de la situation en Europe et dans la région depuis la mise en œuvre dans les années 1970 des accords qui encadrent nos relations.

Les aspects commerciaux et financiers seront au centre des débats. La Commission s'attend à recevoir des orientations qui lui permettent, dans un délai court, de présenter des propositions concrètes afin de mettre en œuvre la nouvelle approche préconisée.

La réflexion de la Commission, qui avait été présentée brièvement au Conseil du 27 novembre, a entretemps été enrichie par les conclusions du Conseil Européen de Strasbourg. Les chefs d'Etat et Gouvernements se sont prononcés en faveur de l'approfondissement de la politique méditerranéenne, en demandant au Conseil d'adapter les instruments actuels.

Colombie (J. Vale de Almeida)

M. MATUTES fera un exposé oral sur la coopération avec la Colombie, dans le cadre de nos relations avec le Pacte Andin.

(C.D.) Ehlermann

Amitié,  
C.D. Ehlermann

## **Matériel**

### **Calendrier**

- Ip 87 - Commission approuve transaction intervenue dans le contentieux Hershey-Hersch!
- Ip 89 - Résumé du discours de M. Marin à la conférence annuelle de la SADCC, Lusaka  
+ TEXTE INTEGRAL DU DISCOURS
- Ip 90 - Visite de M. Marin en Zambie
- Ip 91 - Commission autorise jointe venture (CECA) Ballymoney Coal venture (BHP\_UTAH Internat. Exploration Inc. California et Muckatahra Ltd, Irlande du Nord)
- Ip 92/93/94 - FEDER : France, Espagne et Italie
- Ip 95 - Aide d'urgence en faveur des populations palestiniennes des territoires occupés
- Ip 96 - Aides d'Etat ESPAGNE - modernisation et rénovation du secteur de la pêche
- Ip 97 - Extraits de discours de M. Van Miert à la réunion constitutive de l'Association des villes européennes par l'utilisation du véhicule électrique routier
- Discours de Mme. Scrivener à la "Première Journée des caisses d'épargne européennes", Paris

Bruxelles, le 5 février 1990

**NOTE BIO (90) 30 (suite 2) AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

**CONSEIL AFFAIRES GENERALES (N. Wegter)**

Le Conseil a débuté ses travaux ce matin à 10h30 et s'est principalement concentré sur deux sujets :

1. Relation avec les pays de l'Est
2. Préparation Conférence CSCE à Bonn.

**RELATIONS AVEC LES PAYS DE L'EST**

Le débat à ce sujet s'est déroulé en deux parties :

- a. débat sur la communication de la Commission concernant le développement des relations entre la Communauté et les pays d'Europe centrale et orientale (SEC (90)196 final)(voir P-4).
- b. Présentation de la Fondation européenne pour la Formation, d'une part, et TEMPUS (Trans European Mobility Scheme for University Studies), d'autre part.

En ce qui concerne la communication de la Commission relative au développement des relations avec les pays de l'Est, la Commission peut se féliciter des conclusions auxquelles les Ministres sont parvenus ce matin.

Voici ces conclusions :

**"Conclusions of the Council on Central and Eastern Europe countries"**

**- Programme of action**

1. The Council confirms the objective of completing, during the first half of 1990, the negotiation of the trade and cooperation agreements with East Germany, Bulgaria, Czechoslovakia and Romania.
2. The Council confirms the Community's readiness to extend to the other countries of Central and Eastern Europe (East Germany, Czechoslovakia, Bulgaria, Romania and Yugoslavia) the assistance measures coordinated with the Group of 24.

This coordinated assistance should be provided on the basis of commitments from the countries concerned to political and economic reform. In addition, the programme of assistance should be adapted to each country's own situation, specific requirements and absorption capacity. The ideas set out in the Commission communication concerning these two aspects have been favourably received and these matters will be followed up within the framework of the Group of 24.

3. The Council has noted with interest the Commission's views and suggestions further to the European Council conclusions in Strasbourg and the discussions in Dublin regarding the possibility of association agreements, which should provide a flexible and constructive framework, allowing solutions appropriate to the circumstances of each country and which would succeed the present cooperation agreements. The Council has encouraged the Commission to go into greater detail on its ideas, which the Council will examine on the basis of the further communication of which the Commission has given notice.
4. The Commission informed the Council of its intention of submitting a proposal concerning a revision of the financial perspective up to 1992. The subsequent discussion enabled the Commission to ascertain – with a view to submitting its proposal – the delegations' initial views on the subject."

#### END OF THE CONCLUSIONS

On peut donc constater, bien qu'il n'était pas prévu d'aboutir à des conclusions sur tous les points, que l'approche préconisée par la Commission a été largement accueillie par toutes les délégations. Aucune délégation n'a émis de réserve vis-à-vis de la conception d'accords d'association, une conception dont l'initiative revient à M. Andriessen et adoptée par le Collège la semaine passée comme instrument pour établir des contrats de deuxième génération.

Bien sûr, il a bien été noté que la Communication de la Commission en la matière ne constitue que la première contribution à cet égard et qu'elle nécessitera encore une contribution plus détaillée et précise à soumettre encore avant la fin du premier semestre de cette année. Toutefois, les intervenants ont souligné le caractère flexible de la conception de la Commission qui peut donc être mise en forme en fonction des particularités du pays en question et en tenant compte de l'évolution des réformes politique et économique dans ce même pays.

En particulier, la question de la conditionnalité telle que présentée par la Commission a rencontré des réactions très positives. Il a été bien noté qu'il s'agit de deux catégories de conditions : politiques et économiques et que la flexibilité en relation avec l'éventualité de l'établissement des accords d'association est notamment liée aux conditions économiques.

Nous vous rappelons les cinq conditions présentées, à savoir :

sur le plan politique :

- la suprématie du droit
  - le respect des droits de l'homme
  - la création d'un multipartisme
  - la tenue d'élections libres et loyales dans le courant de 1990
- sur le plan économique
- la libéralisation économique en vue d'introduire l'économie de marché.

En ce qui concerne l'extension du champ d'application de l'opération Phare pour la RDA, la CSRR, la Bulgarie, la Roumanie et la Yougoslavie, le Conseil a confirmé sa disposition de l'effectuer en exigeant l'engagement ferme des pays en question d'organiser des élections démocratiques et une libéralisation économique, de préférence dans des délais précis. Quand à l'éventualité de la démarche future et complémentaire, à savoir la conclusion d'accords d'association, il est utile de rappeler que le document de la Commission stipule qu'"il est

prématûré au stade actuel de fixer des critères définitifs pour le passage de la coopération à l'association. Il est d'ores et déjà évident, cependant, que ces critères seront fonction des résultats et des engagements et qu'avant d'envisager ce passage, la Communauté attendra que des initiatives décisives soient prises en vue d'aboutir à des systèmes fondés sur les libertés politique et économique".

En ce qui concerne les relations futures avec l'URSS, plusieurs délégations ont souscrit à la thèse de la Commission que "la Communauté tentera de tirer du nouvel accord de commerce et de coopération qui entrera prochainement en vigueur un maximum d'avantages réciproques et qu'elle devrait aborder de façon constructive toute demande d'assistance. Dans le contexte de l'association, la dimension de l'économie soviétique soulève des questions spécifiques qu'il convient d'examiner de plus près."

Le désir exprimé par la Commission de prévoir une budgétisation pluriannuelle n'a pas provoqué de réaction négative, bien que plusieurs délégations, notamment des pays du Sud, ont insisté sur la nécessité de ne pas négliger l'objectif du maintien de la cohérence à l'intérieur de la Communauté.

Le Conseil va donc sans doute revenir sur ce sujet, la première occasion se situant lors de la réunion de Ashford Castle prévue pour les 28 et 29 avril, à Dublin.

Le Conseil n'a pas entamé de débat de fond vis-à-vis du sujet présenté par Mme Papandreu, à savoir la fondation européenne pour la formation, d'une part, et Tempus, d'autre part.

L'examen détaillé de ces propositions s'effectuera au niveau du Coreper afin d'arriver le plus tôt possible à des conclusions concrètes lors d'une prochaine session du Conseil.

## 2. PREPARATION DE LA CONFERENCE DE BONN

Le document de travail déjà soumis par la Commission sur la préparation de la Conférence de Bonn prévue du 19 mars au 11 avril prochain, a fait l'objet d'un débat relativement bref. En effet, la plupart des intervenants a qualifié le document concerné de très bon document tout en ajoutant cependant qu'un examen rédactionnel plus détaillé s'impose encore au niveau du Coreper. Du côté de la Commission, M. Andriessen a notamment mis en évidence que la préparation de cette Conférence se place maintenant dans un autre contexte que celui que l'on avait prévu il y a un an. En effet, il faut constater que les réformes politique et économique déjà en cours et/ou envisagées conduisent à la conclusion que les relations futures entre les pays d'Europe occidentale, d'une part, et les pays d'Europe centrale et orientale, d'autre part, permettront une relation plus substantielle sur le plan économique. En d'autres mots, la "corbeille II" de la Conférence d'Helsinki peut maintenant prendre une toute autre dimension qu'initiallement prévue.

Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de tenir compte des particularités de la situation dans les différents pays d'Europe centrale et orientale de sorte que l'approche future vis-à-vis de ces pays doit bien être différenciée.

A suivre, —  
Amitiés,  
C.D. Ehlermann

Bruxelles, le 6 février 1990

**NOTE BIO (90) 30 (suite 3 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

**CONSEIL AFFAIRES GENERALES (N. Wegter)**

**Relations avec les Etats-Unis**

Deux dossiers ont fait l'objet du débat, à savoir :  
- soja et  
- hormones.

En ce qui concerne le Panel Sola du GATT, M. Andriessen a informé le Conseil du fait que la Communauté a accepté les conclusions de ce panel sans avoir toutefois pu souscrire à tous les arguments contenus dans son rapport. Il a ajouté que nous avons bien noté que le gouvernement américain s'est engagé à ne pas faire usage de mesures unilatérales (301) en attendant l'application par la Communauté des conclusions du Panel, en tenant compte en même temps des résultats de l'Uruguay Round actuellement en cours.

La délégation italienne a émis certains doutes en ce qui concerne la position américaine en la matière, ce qui a conduit M. Andriessen à préciser que ce même gouvernement s'est bien engagé, pour l'instant, à ne pas entamer d'actions, bien que pour des raisons de politique intérieure, il se soit réservé le droit d'y revenir à un stade ultérieur, c'est-à-dire bien après que les résultats de l'Uruguay Round seront connus.

**Hormones**

Le débat à ce sujet a clairement démontré qu'il n'y a pas d'issue déjà disponible pour ce dossier déjà bloqué depuis plus d'un an. En effet, M. Andriessen a suggéré qu'on pourrait imaginer que la Communauté s'adresse au GATT afin d'envisager un panel en la matière.

Plusieurs délégations se sont exprimées à cet égard et, sur cette base, trois options au titre d'un mandat pour un panel se dégagent :

1. Juger la compatibilité de la législation communautaire avec les règles du GATT, sur la base de l'article XXIII, en tenant compte de tous les "relevant factors" (considérations de marché ainsi que d'autre nature, y compris scientifiques)
2. Juger la législation communautaire exclusivement sur le plan scientifique.
3. Juger les mesures de rétorsion déjà appliquées par les Américains depuis le début de l'année passée.

Bien que certaines délégations ont préconisé l'une ou l'autre de ces options, ou une combinaison de celles-ci, une position majoritaire suffisante ne s'est pas dégagée pour tirer des conclusions opérationnelles.

Par conséquent, il a été conclu que, pour l'instant, il n'y a pas d'initiatives à prévoir de la part de la Communauté et que la Commission serait chargée de poursuivre ses réflexions pour préparer une nouvelle discussion au niveau du Conseil.

A la fin de la réunion du Conseil, le Ministre Italien M. Ruggiero, a fait part de son intention de s'adresser à la Cour européenne pour faire condamner la Commission parce qu'elle n'a pas pris l'initiative de formuler des propositions nécessaires permettant de trouver une solution à ce dossier. Aucune délégation, ni la Commission, n'ont réagi à cet égard.

## 2. Voitures japonaises

Le Conseil a débattu relativement brièvement de ce dossier qui a bien sûr une importance politique majeure. Votre rapporteur doit limiter son information à ce sujet pour respecter le caractère confidentiel de ces pourparlers qui visent effectivement à préparer la position communautaire en la matière.

M. Andriessen a qualifié ce débat d'"encourageant" après avoir constaté, malgré les divergences de vues importantes qui subsistent, un certain mouvement dans la bonne direction. Il a constaté qu'apparemment toutes les parties concernées, y compris l'Industrie européenne, affichent une certaine compréhension pour la recherche d'une solution de compromis raisonnable.

Il a notamment souligné la nécessité d'une position claire et cohérente de la part de la Communauté afin de pouvoir ainsi répondre à la stratégie commerciale déjà bien définie du côté du Japon.

Faisant allusion à certaines délégations qui suggèrent que c'est plutôt Tokyo qui est en position de demandeur dans ce dossier, M. Andriessen a précisé que les restrictions quantitatives existantes, pour autant qu'elles soient liées à l'application de l'article 115, ne peuvent pas être maintenues au-delà de 1992. Il y a donc lieu de trouver une solution qui respecte cet objectif, et nous croyons que des solutions peuvent être trouvées sans mettre en cause l'évolution normale dans les marchés concernés. Bien sûr, des difficultés subsistent pour trouver des solutions pratiques, y compris concernant la durée de la période transitoire envisagée.

La Commission reste d'avis que des démarches d'ouverture doivent être requises de notre part vis-à-vis du Japon à titre de prestation de contrepartie mais la Commission ne peut pas accepter une réciprocité sectorielle qui est donc spécifiquement liée au secteur de l'automobile. C'est plutôt la réciprocité dans le sens global qui est préconisée et à laquelle la Commission attache une grande importance également en vue de la prochaine réunion ministérielle CE/Japon prévue pour une date à déterminer au cours de cette année.

A la fin du débat, le Coreper a été chargé de poursuivre l'examen du dossier permettant ainsi au Conseil d'y revenir lors de sa prochaine session dans l'espoir de pouvoir le conclure à cette occasion.

Amitiés,  
C.D. Eblermann

